Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE - Part H
CODE AMF : 990000113029

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Fonds d'épargne salariale soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion Eres gestion.

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

LE FCPE a le même objectif de gestion que son fonds maître à savoir : *obtenir sur le moyen terme – 2 ans minimum - une performance annualisée, nette de frais de gestion, supérieure de 2.15% à l'indice €STR capitalisé, avec une volatilité maximale prévisionnelle de 7%. L'indicateur JPM €STR capitalisé est disponible sur le site https://www.emmi-benchmarks.eu/.*

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. CPR Croissance Défensive privilégiera des OPC (y compris ETF) intégrant une approche ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans leur processus d'investissement(1). (1) Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le fonds est un FCPE nourricier du fonds CPR CROISSANCE DEFENSIVE. A ce titre, en fonction de ses encours, l'actif du FCPE ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE est investi en totalité et en permanence en parts I du fonds maître « CPR CROISSANCE DEFENSIVE» et à titre accessoire en liquidités. La performance du fonds pourra être inférieure de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion et de fonctionnement propres. En souscrivant le FCPE ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE vous investissez par le biais de CPR Croissance Défensive dans un portefeuille diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit (y compris les titres à caractère spéculatif), placements monétaires, change, matières premières (hors agricole), stratégies alternatives ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents). Le fonds sera majoritairement investi sur la classe d'actif "Taux" et sera limité à une exposition aux actifs risqués* comprise entre 0% et 40% maximum de son actif. * Le terme "actifs risqués" est défini à la rubrique stratégie d'investissement du prospectus du FCPE.

L'orientation de gestion du fonds maître CPR CROISSANCE DEFENSIVE est la suivante :

Pour atteindre son objectif de gestion, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximum. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque. Le fonds a vocation à être investi en OPC jusqu'à 100% de son actif. Il peut également être investi en titres vifs. L'exposition actions sera comprise entre -10% et 30% de l'actif total du portefeuille. La part des investissements dans les supports suivants (classe d'actif "Taux") représente en cumul au minimum 60% de l'actif total du FCP : produits de taux (dont obligations convertibles) et instruments du marché monétaire (y compris OPC), dépôts auprès d'établissement de crédit, contrats financiers de prises en pensions sur obligations. Le FCP peut investir en produits de taux d'émetteurs publics et privés des pays de la zone OCDE et appartenant à la catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Sources S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. Dans la limite de 40% de son actif, le fonds pourra également investir sur des obligations d'Etat de la zone OCDE appartenant à la catégorie "Speculative Grade" c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraine pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille. La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-3; +8]. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Indicateur de référence I €STR capitalisé + 2.15%

Affectation des revenus I Capitalisation pure

Heure limite de centralisation des ordres de souscription / rachat I Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Fréquence de valorisation I La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Durée de placement minimum recommandée I Supérieure à 2 ans. Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 2 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE et/ou au PERCO.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — *A risque plus élevé*



Rendement potentiellement plus faible — *Rendement potentiellement plus élevé*

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du FCPE sur une période de 5 ans. L'indicateur de risque du FCPE reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement. Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque". La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit I Le fonds maître peut détenir indirectement à travers ses investissements en OPC des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Les obligations spéculatives à haut rendement sont des titres à caractère spéculatif et s'adressent plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidite plus réduite.

Risque de liquidité I Le fonds maître peut investir indirectement à travers ses investissements en OPC sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entrainer des écarts de valorisation importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Risque de contrepartie I Le fonds maître peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.

Impact des techniques telles que des produits dérivés I Le fonds maître peut sélectionner des OPC qui peuvent utiliser les produits dérivés et amplifier leur perte du fait du recours à des instruments financiers à terme ferme et/ou conditionnels et/ou contrats financiers de gré à gré.

Garantie I Le Fonds n'est pas garanti en capital.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.93%*

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés communiqués sont des maxima ; dans certains cas l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son teneur de compte et/ou de son entreprise, les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

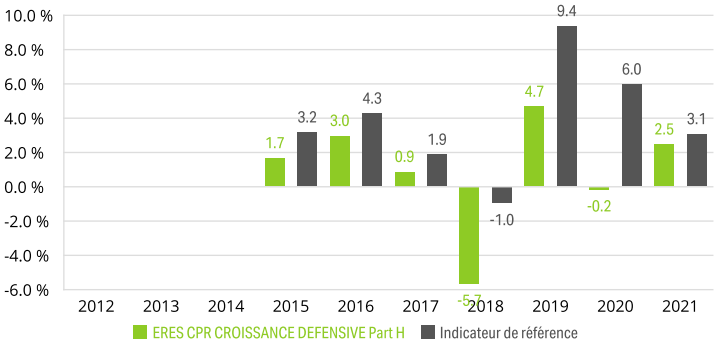
***Les frais courants** sont fondés sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.
- les frais de gestion pris en charge par l'entreprise.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais de fonctionnement et commissions" du règlement du fonds, disponible sur le site internet : www.eres-gestion.com ou par courrier sur simple demande.

PERFORMANCES PASSEES



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Modification de l'indicateur de référence à compter du 01/01/2022.

Date de création du fonds I 2014

Date de lancement de la part I 13/06/2014

Devise de référence I EUR

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire I CACEIS Bank.

Teneur de compte I Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaitre son identité.

Ce Fonds d'épargne salariale multi-entreprises est réservé aux bénéficiaires des mécanismes d'épargne salariale des entreprises adhérentes.

Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le règlement du FCPE ou sur le site internet : www.eres-gestion.com

Eres gestion met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le règlement et le rapport annuel du FCPE sur le site du teneur de compte et/ou sur son site www.eres-gestion.com et par courrier sur simple demande au 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02. Le prospectus, le DICI, les rapports et les comptes périodiques du fonds maître CPR CROISSANCE DEFENSIVE (I) sont disponibles sur simple demande auprès de CPR AM.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet d'Eres gestion ou du teneur de compte de vos avoirs.

Conseil de Surveillance I Le Conseil de Surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de parts et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principale consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.

Fiscalité I La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique / "U.S. Person" (définition disponible dans le règlement du fonds).

La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.